

Préambule

Le futur projet de service public a pour ambition :

- ***d'anticiper les évolutions et mieux assurer la réalisation de nos missions dans les années à venir,***
- ***de mobiliser les énergies et les moyens sur les enjeux clés,***
- ***de donner un sens aux décisions et aux actions quotidiennes,***
- ***d'améliorer la performance du service,***
- ***d'inscrire la politique qualité dans un cadre stratégique.***

Anticiper les évolutions n'est pas chose facile. A la fois le service ne dispose pas "de boule de cristal" et il ne peut se contenter de subir les événements.

Pour permettre aux élus du Conseil d'Administration et aux sapeurs-pompiers de prendre en compte cette dimension et s'inscrire dans un contexte très particulier, où la seule donnée stable est le changement, il semble aujourd'hui indispensable de disposer d'éléments objectifs et stratégiques qui permettront d'alimenter la réflexion, de prendre en compte les incertitudes, de fixer un cap tout en gardant une souplesse d'adaptation.

Cinq documents viseront à atteindre cet objectif :

- ❶ **Évaluation des actions 2000 – 2005 : comment s'appuyer sur le bilan pour déterminer les axes du nouveau "projet de service public" ?**
- ❷ **Problématique de l'organisation du SDIS : comment conjuguer les capacités individuelles des acteurs du SDIS et développer une compétence collective dans une organisation active et réactive ?**
- ❸ **Problématique du volontariat : comment répondre aux besoins du service en prenant en compte les capacités avérées des sapeurs-pompiers volontaires ?**
- ❹ **Problématique du prompt secours : le SDIS acteur essentiel de proximité dans un contexte de "Santé Publique" en pleine évolution.**
- ❺ **Problématique des CPI : comment développer une politique départementale cohérente avec les possibilités avérées des CPI ?**

Ce document est le fruit du travail du Lcl Michel MARLOT, Jacqueline FELIX, Cdt Didier EISENBARTH, Cne Jean-Pierre LARDET, Cne Daniel BASSET, Cne Jacques POULIN, Cne Daniel BACHELET, Cne Richard GRUMEL, Cne Jacques CHRETIN. du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire et fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil de Direction.

.../...

PROBLÉMATIQUE DU VOLONTARIAT :

Comment répondre aux besoins du service en prenant en compte les capacités avérées des sapeurs-pompiers volontaires

La problématique du volontariat est à la fois simple et complexe.

Simple puisque les sapeurs-pompiers volontaires sont une ressource indispensable, qu'ils ont des capacités avérées. En fait le Service Départemental d'Incendie et de Secours a besoin d'eux.

Complexe parce que le volontariat est soumis actuellement à de fortes contraintes et de nombreux changements. Dès 1999 un rapport du LARES avait mis en lumière les profondes mutations "des corps terroirs" en corps départementaux (suite à la loi de 1996) ; la monétarisation de l'échange qui sera, à n'en pas douter, renforcée par la récente mise en place de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR) ; la professionnalisation du service, non pas en ce qui concerne le statut mais plus en ce qui concerne l'obligation de résultats où l'engagement et la bonne volonté ne suffisent plus (formation, technicité...).

Certaines mutations sont vécues avec enthousiasme, d'autres avec plus d'inquiétude. Sans nier les difficultés, les risques liés à de telles mutations, notre futur projet de service aura un rôle essentiel dans le partage des représentations et dans la prise en compte des problématiques locales. La seule question essentielle aujourd'hui à se poser est bien "*Comment répondre aux besoins du service en prenant en compte les capacités avérées des sapeurs-pompiers volontaires ?*".

L'objectif est bien de tenter de concilier les besoins du service avec ceux des sapeurs-pompiers volontaires, il s'agit de leur donner toute leur place, celle qu'ils peuvent tenir (compétences, disponibilités, volonté...) :

1 – Une réelle prise en compte de cette problématique au SDIS de Saône-et-Loire

Au travers de nombreuses mesures expérimentales. Le SDIS de Saône-et-Loire a, depuis de nombreuses années, mis en place de très nombreuses actions pour encourager le volontariat. La première très symbolique a été la mise en place d'un bureau du volontariat qui poursuit régulièrement ses travaux. Ce bureau du volontariat a initié de très nombreux dossiers qui ont pu se concrétiser lors des dernières années, il s'agit notamment de la réforme des formations initiales des sapeurs-pompiers volontaires, de l'adaptation du mode de recrutement, d'un travail sur la reconnaissance.

Parallèlement à cette démarche, le service dans son organisation a mis en place des adjoints volontaires aux chefs de groupements. La Saône-et-Loire a été le premier département de France à initier cette démarche. Les sapeurs-pompiers volontaires ont désormais aussi l'occasion de participer à de nombreux groupes de travail et il est à noter que dans le cadre du dossier "gestion opérationnelle et commandement" une politique fondée sur la validation des acquis d'expériences a permis à de nombreux cadres de sapeurs-pompiers volontaires de tenir les fonctions de chef de groupe. A côté de ces mesures destinées à l'activité opérationnelle, le service a tenté également d'alléger les tâches administratives en mettant en place des secrétaires itinérantes, il est à noter également que ce relais administratif est actuellement complété par l'action des majors des groupements.

2 – Un travail de fond réalisé par les adjoints volontaires avec un bilan très complet sur le groupement Nord.

En annexe 2 de ce rapport est jointe l'étude fine qui a pu être réalisée en collaboration étroite entre le Cne BACHELET, adjoint au chef de groupement et le Cne MORAND, chef du CIS du CREUSOT, qui a permis de dresser un état des lieux très complet des problématiques de chaque centre. Sans rentrer dans une analyse complète, il apparaît une réelle disparité des problématiques entre les centres. Certains centres ont de véritables difficultés de recrutement, d'autres ont de véritables difficultés de disponibilités, certains centres ont des difficultés de formation.

.../...

De ce rapport il est possible de constater à la fois que les problématiques du volontariat en Saône-et-Loire sont réelles mais qu'elles n'ont pas la même réalité d'un centre à l'autre. Ce constat nous montre bien qu'à la fois il conviendra de développer un cadre départemental mais qu'à l'intérieur de ce cadre départemental des solutions différenciées devront être mises en œuvre dans chacun des centres de secours. Le premier enseignement de ce constat est de pouvoir affirmer qu'une des priorités dans le cadre du futur projet de service sera bien de mettre en place sur la base d'un cadre unique, des projets de centre qui permettront véritablement d'aborder les problématiques de façon diversifiée et priorisée, en prenant en compte ce contexte local diversifié.

3 - Des pistes pour l'avenir

Tant en tenant compte des nombreuses expérimentations réalisées que de l'exploitation de l'audit réalisé dans le groupement Nord et surtout après avoir pu tenir différentes réunions avec les adjoints volontaires aux chefs de groupements, il semble nécessaire aujourd'hui d'aborder la problématique des sapeurs-pompiers volontaires sous plusieurs angles.

Axe n° 1 : Mettre en place des projets de centre

↳ Adapter le développement des projets au regard des spécificités locales **avec l'appui** des élus locaux.

Axe n° 2 : Traiter la problématique de l'encadrement

- ↳ Nomination des Chefs de centre et de leurs adjoints,
- ↳ Recrutement de cadres volontaires en fonction de leurs compétences professionnelles,
- ↳ Développer la formation des cadres avec des actions à thèmes (Séminaire comme les cadres SPP),
- ↳ Renforcer l'implication des cadres SPV dans le fonctionnement du service tant au niveau opérationnel que fonctionnel,
- ↳ Tutorat pendant les vacances de poste de Chef de Centre,
- ↳ Parrainage à la prise de fonction de Chef de Centre.

Axe n° 3 : Mieux déterminer la place des sapeurs-pompiers volontaires dans les corps mixtes

↳ Impliquer les SPV dans les missions fonctionnelles correspondant à leur grade et à leur compétences..

Axe n° 4 : Organiser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

- ↳ Recenser les SPV travaillant sur le secteur,
- ↳ Sensibiliser les maires et les employeurs du secteur sur la disponibilité des SPV,
- ↳ Gérer et planifier la disponibilité des SPV.

Axe n° 5 : Axer le recrutement des SPV par rapport à la disponibilité et à la nécessité des centres

↳ Définir l'effectif par centre en fonction des besoins réels et avérés et des contraintes du secteur.

Axe n° 6 : Mettre en place des mesures de reconnaissance financières et au mérite des cadres volontaires

- ↳ Revalorisation de la fonction de Chef de Centre,
- ↳ Création d'une indemnité aux Adjoints Chefs de Centre et aux Adjoints SPV Chefs de Groupement,
- ↳ Harmonisation ou mise en œuvre de l'indemnisation en fonction de l'implication pour le service.

Axe n° 7 : Développer un guide de formation départemental

- ↳ Elaborer des programmes guides de formation d'entretien avec supports pédagogiques,
- ↳ Renforcer la formation d'entretien au niveau des bassins.

Axe n° 8 : Problématique de la PFR

- ↳ Elaborer une gestion des effectifs en place,
- ↳ Elaborer des règles en fonction des devoirs et des obligations qui découlent de l'engagement ou du réengagement quinquennal d'un SPV, SPP ou d'un cadre 3SM,
- ↳ Gérer les suspensions d'engagement

Axe n° 9 : J.S.P

↳ Adapter la gestion des effectifs des sections, et l'aide financière, en fonction des besoins du secteur.

Axe n° 10 : Indemnisation des SPV

↳ Harmoniser, dans le département, l'indemnisation des SPV.